**AMI’MO MULTI SERVICES**

 06.86.86.16.23 amimomultiservices@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS PENSION POUR CHIEIN

**AMI’MO** s‘engage à héberger, soigner et nourrir les animaux qui lui ont été confiés en leur apportant les soins appropriés conformément à la règlementation en vigueur.

Pour être admis en pension, votre animal doit impérativement être à jour de ses vaccination ainsi que le vaccin contre la toux du chenil Il appartient au propriétaire de fournir son carnet de santé à son arrivée dans la pension.

Chaque propriétaire indique un numéro de téléphone pour être prévenu en cas d’urgence, ainsi que les coordonnées du vétérinaire traitant de l’animal. Ami’mo dégage toute responsabilité si les renseignements donnés par le propriétaire sont erronés ou si le propriétaire est injoignable

**L’ANIMAL ET SON BIEN-ETRE** Chaque animal admis en pension doit être identifié par un tatouage ou une puce électronique et devra être à jour des vaccinations suivantes : Maladie de carré, hépatite de rubarth, parvovirose, leptospirose et toux de chenil.

L’animal doit être porteur d’un collier antiparasitaire ou avoir reçu un traitement efficace contre les parasites externes depuis moins de 15 jours et doit avoir été vermifugé depuis moins de six mois.

Les traitements vétérinaires en cours ne peuvent être administrés que s’ils sont fournis avec leur ordonnance. (sans supplément)

 La nourriture peut être fournie par nos soins à l’animal avec un supplément ou les propriétaires qui le souhaitent peuvent fournir une alimentation propre à leur animal, sans que cela ne permette une réduction des frais de pension

* **Uniquement les chiens sociables sont admis à la pension, les chiens ayant mordu même une fois sont refusés**
* **les chiens aboyeurs sont refusés.**
* **Les chiennes en chaleur sont refusé**
* **LES ENTRÉES ET SORTIES DU DIMANCHE DOIVENT ETRE DEMANDÉES EN AMONT AVANT DE PROCEDER AU REMPLISSAGE DU FORMULAIRE**

les habitudes, craintes ou autres comportements doivent être signalés avant l’admission de l’animal.

Le propriétaire d’un chien ayant déjà fugué ayant un capacité a sauté très haut ou à creuser doit le signaler avant le début du séjour

Nous vous demanderons la date des dernières chaleurs. Si la date est erronée et que les chaleurs devaient débuter pendant son séjour, elle serait isolée. Nous déclinons également toute responsabilité en cas de chaleurs silencieuses et de saillie accidentelle.

Un bilan de l’état général est effectué à l’arrivée de l’animal. Nous nous réservons le droit de refuser un animal ne présentant pas les garanties sanitaires suffisantes, se révélant malade ou contagieux après examen de l’animal à son arrivée, n’ayant pas tous les vaccins et antiparasitaires à jour ou présentant des troubles de comportement.

 Le propriétaire doit être assuré pour son animal en responsabilité civile et reste responsable des dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour, sauf faute grave reconnue imputable à notre établissement.

Pour tout animal blessé ou malade pendant le séjour Ami’mo s’engage à faire soigner l’animal par son vétérinaire traitant en priorité si celui-ci se trouve à proximité ou par tout autre vétérinaire disponible et décline toute responsabilité en cas de décès ou de problème de santé.

Vous autorisez Cécile Cabon, responsable de la pension Ami’mo, à prendre toutes les dispositions requises en cas d’urgence et lui donnez la permission d’accepter toute intervention médicale et donne ici le droit de faire procéder aux soins estimés utiles par un vétérinaire. Les propriétaires serons averti de l’état de santé de leur chien le plus tôt possible. Les frais qu’entrainent les soins et les traitements sont à la charge du propriétaire de l’animal et doivent être réglés directement auprès du vétérinaire ou auprès de Madame CABON Cécile responsable de la pension si celle-ci a avancé les frais.

Les « affaires personnelles » (panier, jouet…) de l’animal sont acceptées, mais nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou détérioration.

Tout animal non repris de la pension dans un délai de 8 jours après la date prévue dans le contrat est considéré comme abandonné.

**CONDITIONS D’HEBERGEMENT**

Chaque animal dispose d’un logement individuel ou par 2/3 si de la même famille

Les chiens sont sortis dans le jardin plusieurs fois par jour minimum 3 fois (matin ,midi et soir ) seul ou a plusieurs en fonction des demandes des propriétaires .Ils peuvent être sortie en balade dans le village ou commune environnantes (tenu en laisse) sur autorisation des propriétaires. Nous nous adaptons à chaque animal suivant ses besoins( sortie, jeux, câlin, repas……) n’hésitez à rajouter toutes les petites habitudes de votre chien dans les commentaires de l’inscription

 les locaux sont nettoyés et désinfectés chaque jour.

les logements :voir fiche tarifs et descriptions.

 La pension n’est pas responsable des épidémies ou eczémas qui pourraient survenir pendant et après le séjour de l’animal.

**ENTREE ET SORTIE** Les entrées et sorties des chiens se font uniquement sur rendez-vous.

 Du lundi au samedi de 8h à 18h00 voir avec Cécile les horaires de disponible avant la réservation.

( possibilité d’arrivée et sortie le dimanche sur certaine dates ou demande)

il est impératif de respecter les horaires indiqué la de réservation et prévenir en cas de retard même de 10 mn

En cas de retour prématuré, les journées réservées ne sont en aucun cas remboursées. Toute journée ou heures supplémentaire est facturée

En cas dépôt plus tard que l’heure prévu l’heure de départ du chien reste inchangé de la demande initiale.

Les frais vétérinaires ou de pharmacie seront facturés au coût réel.

**MODALITES DE REGLEMENT** :

Il est demandé 30% à la réservation du séjour, non remboursable sauf animal décédé avant son arrivée (certifié par votre vétérinaire )

le solde à la fin du séjour, avant la restitution de l’animal avec réajustement en cas de frais médical, complément de croquettes ou de retard.

 Les moyens de paiement sont : chèque, espèce, virement bancaire ou paylib

**SUPPLEMENT CROQUETTES :**

Nous proposons des croquettes de la marque AMI’MO croquettes sans céréale ( :saumon,bœuf angus, agneau, poulet ou light) vente uniquement en sac complet ou des croquettes de la marque nutrition canine au canard en doses individuel ou en sac complet

Dose individuel :2euros pour un petit chien /jour\_ 3€ chien moyen/jour \_ 4 € grand chien/jour, croquette au canard

**CONTACT ET DOCUMENTS A FOURNIR**

1. Premier contact par téléphone ,mail ou sms afin de savoir les disponibilités et de donner quelques renseignements sur votre chien
2. visite de la pension pour une première rencontre avec votre chien
3. la réservation se fait en ligne sur le site internet : amimo-services.fr (préférence) ou en format papier ainsi accompagné de la fiche de renseignements chien à envoyer par mail amimomultiservices@gmail.com

DANS LES 2 CAS LA R֤ÉSERVATION N’EST EFFECTIFIVE QU’APRES AVOIR RECU UNE CONFIRMATION DE RESERVATION VALIDÉ PAR RETOUR DE MAIL.

LES RESERVATIONS DES DATES DE VACCIN ERRONÉS SANS NUMERO D’IDENTIFICATIONOU INCOMPLET SERONT AUTOMATIQUEMENT REFUSÉ

1. le carnet de santé doit être remis à l’arrivée
2. **les horaires doivent être respecté ou prévenir en cas de retard (même 15 mn )**

**DESCRIPTIONS ET TARIFS**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| LOGEMENT | FAMILLY  | TOP  | NATURAL  | MAXI  |
| 1chien | Chien supplémentaire | 1 chien | Chien supplémentaire | 1 chien | Chien supplémentaire | 1 chien | Chien supplémentaire |
| Pension 24h | 20€ | +12€ | 20 | +12€ | 20€ | 12€ | 20€ | +12€ |
| Chien seul : 27€ |
| Pension journée | 15€ | +10€ | 15€ | +10€ | 15€ |  +10€ | 15€ | +10€ |
| Chien seul : 20€  |

Les pensionnaires sont sortis au minimum 3 fois par jour dans un grand terrain clos et sécurisé , les rencontres et les jeux se font toujours sous surveillance.

Dès le beaux jours les chiens ayant une entente parfaite reste un maximum en liberté dans le jardin .

L’été nos pensionnaires peuvent bénéficier d’un enclos avec une piscine ( accès libre en ma présence) et de quelques jeux d’agility pour les plus sportif.

Chacun peut également disposer d’une petite piscine dans son enclos privé( style coquille )

Tous les logements sont chauffé l’hiver

Tous les enclos sont muni d’une caméra de surveillance

Nous donnons des nouvelle personnelle après la première journée et premier nuit ensuite nous mettons régulièrement des photos et vidéo sur notre groupe Facebook afin que vous suiviez les vacances de vos loulous.

\* Familly  : pièce de 7m2 pour les repas et le couchage, votre chien vie avec nous et nos animaux il a accès au jardin ( entièrement clôturé) quand il le souhaite mais sous surveillance .

**ATTENTION uniquement pour les chiens calme et sociable avec chiens, enfants.**

 \* Top lodge : pièce dans notre maison de 6 m2, il dispose d’un parc de détente privé attenant de 25 m2 mais peux également avoir accès à la maison en fonction de l’entente avec le(s) pensionnaires de la maison .accès au jardin plusieurs fois par jours seul ou avec les autres pensionnaires suivant l’accords de chaque propriétaire. Le logement est chauffé l’hiver et frais l’été.

\* Natural lodge : lodge dans le jardin :Pièce de 5m2 , il dispose de son parc privé attenant de 40m2. Accès au jardin plusieurs fois par jours seul ou avec les autres pensionnaires suivant l’accords de chaque propriétaire. Le logement est chauffé l’hiver et frais l’été.

\* Maxi lodge : logde dans le jardin : Pièce de 8 m2, il dispose d’un parc privé attenant de 80 m2 mais peux également avoir accès au jardin plusieurs fois par jours seul ou avec les autres pensionnaires suivant l’accords de chaque propriétaire. Ce box est chauffé l’hiver et frais l’été.

ATTENTION TARIF SPÉCIAL SI RESERVATION POUR UN SEUL CHIEN

**La pension se calcul sur 24h à partir de l’heure d’arrivée :**

exemple : arrivée lundi à 10h départ mardi à 10h = tarif 24h =20€

 arrivée lundi à 10h départ mardi à 14h = tarif 24h + demi-journée(20+10 = 30€ )

**Pension pour la journée** arrivée 8h00 – 18h00 =15€